

EXTRA +

Section 1. Identification

Identificateur du produit : EXTRA +

Code du produit : 60420

Autre moyen d'identification : Non applicable

Usage recommandé : Peinture, vernis, composé d'un agent réticulant à base d'aziridine polyfonctionnel

Données relatives au fournisseur :

Produits de Plancher Finitec Inc.

150, rue Léon-Vachon
Saint-Lambert-de-Lauzon
Québec, Canada, G0S 2W0
Téléphone : 418-889-9910
Télécopieur : 418-889-9915

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

CANUTEC : (613) 996-6666

Ou appeler votre centre d'urgence médical locale.

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Irritation cutanée, Catégorie 2

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Monoisobutyrate de triméthyl-2,2,4 pentanediol-1,3	25265-77-4	60 – 80
Tris((méthyl-2 aziridinyl)-3 propanoate) de triméthylolpropane	64265-57-2	10 – 30

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traitement symptomatique requis

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Ininflammable

Point d'éclair :

N/D

Température d'auto-inflammation :

N/D

Produits de combustion :

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, acides organiques

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Faible

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Apparence : Clair

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Solubilité : Miscible dans l'eau

Densité : 0.94 g/mL

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage

Risque de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Températures élevées, contact avec des produits incompatibles

Matériaux incompatibles : Agents oxydants, acides forts

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, éléments traces faisant partie des composantes

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Monoisobutyrate de triméthyl-2,2,4 pentanediol-1,3	25265-77-4	DL ₅₀ Orale : Rat = 6500 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 15200 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

Tris((méthyl-2 aziridinyl)-3 propanoate) de triméthylolpropane : Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Tris((méthyl-2 aziridinyl)-3 propanoate) de triméthylolpropane : Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Tris((méthyl-2 aziridinyl)-3 propanoate) de triméthylolpropane : Peut provoquer une allergie cutanée

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

Non applicable

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Non applicable

Danger par aspiration :

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Peau, yeux, inhalation et ingestion.

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

Aucune

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :

Donnée non disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

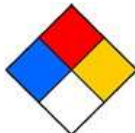
Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Section 15. Informations sur la réglementation

Classification NFPA :



Santé : 3
Inflammabilité : 1
Réactivité : 1
Conditions spéciales : 0

Légende = 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Règlements fédéraux des Etats-Unis

California proposition 65 requirements : 2-Methylaziridine (Propyleneimine): Moins de 0.1% (cancer)

TSCA 8(b) inventory : 2-Methylaziridine (Propyleneimine) (CAS# 75-55-8): 0.0001%

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2018-09-17

Version :

2.00

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur, ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>